

DELIBERATION N° 14 - GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A L'ENTRETIEN DES TERRAINS DE SPORT - ATTRIBUTION

Rapporteur : M. LAMY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu le Code de la Commande Publique (CCP),

Vu la délibération n°5 du 12 avril 2021 portant constitution d'un groupement de commandes avec les villes de Fléville-devant-Nancy, Heillecourt, Houdemont, Ludres, Richardménil et Villers-lès-Nancy relatif à l'entretien des terrains de sport,

Une procédure d'appel d'offres ouvert européen relatif à l'entretien des terrains de sport des villes de Fléville-devant-Nancy, Heillecourt, Houdemont, Ludres, Richardménil et Villers-lès-Nancy a été lancée le 15 juillet 2021, conformément aux articles L. 2124-2, R.2124-2° et R.2161-2 à R.2126-5 du Code de la Commande Publique. La réception des offres était fixée au 30 août 2021 à 12h.

L'avis de consultation a été envoyé aux différents organismes de publication le 15 juillet 2021, à savoir :

- le Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics publié le 20 juillet 2021,
- le Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) publié le 20 juillet 2021,
- la plate-forme des marchés publics de la Métropole du Grand Nancy, mis en ligne le 15 juillet 2021.

La consultation est un accord-cadre (articles L. 2125-1 et R. 2162-1 à R. 2162-5 du CCP). Il donnera lieu à l'émission de bons de commandes pour les prestations figurant dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU). Compte-tenu de la forme des prestations, l'accord-cadre sera mono-attributaire. Pour les prestations en lien avec l'objet de l'accord-cadre, mais ne figurant pas dans le BPU, il sera fait recours à des marchés subséquents.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le lundi 13 septembre 2021 à 8h30 afin d'attribuer ce marché à la société TECHNIGAZON pour un montant total de 138 814,92 € HT par an soit 166 577,90 € TTC par an.

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} octobre 2021. Il sera renouvelable tacitement 3 fois maximum soit une durée maximale de 4 ans.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'entériner la décision de la Commission d'Appel d'offres attribuant le marché relatif l'entretien des terrains de sport des villes de Fléville-devant-Nancy, Heillecourt, Houdemont, Ludres, Richardménil et Villers-lès-Nancy ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à notifier et signer le marché ainsi que tous documents nécessaires à sa bonne exécution.

Les crédits sont prévus au budget 2021 et le seront aux suivants.